



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAER-CAPES interne privé**

**Section : Tahitien**

**Session 2024**

Rapport de jury présenté par :

Goenda REEA,

Maîtresse de conférences des universités,

Présidente du jury

*Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.*

## **Table des matières**

Introduction générale	3
I. Résultats de la session 2024	4
II. Épreuve d'admissibilité	5
1. Rappel de la structure de l'épreuve	
2. Partie 1 : une réflexion sur le parcours professionnel	
3. Partie 2 : Analyse d'une situation d'apprentissage	
III. Épreuve d'admission	8
1. Rappel de la structure de l'épreuve	
2. Principales attentes du jury	
Partie 1 : Exposé	
Partie 2 : Entretien	

## **Introduction générale**

Le présent rapport de jury porte sur le Concours d'Accès à l'Échelle de Rémunération-Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAER-CAPES), un concours interne réservé aux enseignants du privé. Comme lors de la session précédente (2023), le concours a de nouveau été ouvert en 2024, une continuité qui a ravi tant les candidats que le jury. Cette session s'est particulièrement bien déroulée, à la grande satisfaction de tous les participants.

Pour cette édition 2024, un seul poste était offert, attirant néanmoins l'inscription de 10 candidats. Parmi ces derniers, 6 ont soumis des dossiers RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle), mettant en valeur leur expérience et leur expertise dans le domaine de l'enseignement du Tahitien. Il est à souligner l'absence d'élimination pour non-recevabilité des dossiers.

Les candidats, ayant pris en compte les conseils émis dans le rapport de jury précédent, ont accordé une attention particulière à la qualité de leur expression et à la structuration de leur dossier. Cette démarche témoigne de leur volonté de progresser et d'améliorer continuellement leurs compétences. D'autre part, la réduction de la tendance "narrative" dans leurs écrits témoigne d'une amélioration de leur réflexivité, mettant ainsi en lumière une évolution vers une analyse plus approfondie de leur parcours professionnel et de leurs pratiques pédagogiques.

Dans cette perspective, le jury souligne l'importance pour les candidats d'anticiper de manière méthodique et sur le long terme la préparation à ce concours. Cela inclut non seulement la mise à jour des connaissances liées au métier d'enseignant, mais aussi l'actualisation des informations sur les politiques éducatives et linguistiques, aussi bien au niveau local en Polynésie française que national. Des conseils sont prodigués aux candidats pour éviter les généralités et privilégier un ancrage solide dans les connaissances académiques, tout en articulant ces dernières avec une réflexion distanciée sur la pratique en classe. L'idée du questionnement authentique est ainsi encouragée, favorisant une approche didactique plus profonde et réflexive.

Par ailleurs, une maîtrise des langues tahitienne et française est vivement attendue par le jury.

Dans les sections suivantes, nous analyserons en détail les différentes composantes de l'évaluation, mettant en lumière les points forts des candidats ainsi que les axes d'amélioration, dans un souci constant d'élaborer des recommandations visant à promouvoir l'excellence dans l'enseignement du Tahitien au sein du secteur privé.

Que les membres du jury soient remerciés pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur efficacité. À leur tour, les membres du jury tiennent à remercier tous les intervenants, quelle que soit leur fonction ou leur service, qui ont contribué à la réussite de ce concours en créant des conditions favorables tant pour le jury que pour les candidats.

## **I. Résultats de la session 2024**

### **Admissibilité :**

Nombre de postes offerts : 1  
Nombre de candidats inscrits : 10  
Nombre de candidats ayant téléversé un dossier RAEP : 6  
Nombre de candidats éliminés car absents : 4  
Nombre de candidats non éliminés : 6  
Nombre de candidats refusés : 4  
Nombre de candidats admissibles : 2 (20% des inscrits et 33% des non éliminés)  
Seuil d'admissibilité : 12.75/20  
Moyenne des candidats admissibles : 14.38/20  
Moyenne des candidats non éliminés : 11.79/20  
Moyenne des candidats refusés : 10.50/20

### **Admission :**

Nombre de postes offerts : 1  
Nombre de candidats admissibles : 2  
Nombre de candidats éliminés car absents : 0  
Nombre de candidats de candidats non éliminés : 2 (100% des admissibles)  
Nombre de candidats refusés : 1  
Nombre de candidats admis : 1 (50% des non éliminés)  
Seuil d'admission (écrit et oral) : 50/60, soit 16.67/20  
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0

### **Epreuve orale**

Moyenne des admis : 34/40, soit 17/20  
Moyenne des candidats refusés : 22/40, soit 12.75/20

### **Total général du concours (écrit et oral)**

Moyenne des candidats admis : 16.67/20  
Moyenne des candidats refusés : 11.58/20

## **II. Épreuve d'admissibilité**

### **1. Rappel de la structure de l'épreuve**

Coefficient de l'épreuve : 1

La première épreuve de ce concours de recrutement consiste en la remise téléversée d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP), rédigé en français, que les candidats doivent déposer dans leur espace Cyclades/Mes justificatifs selon les délais définis lors de leur inscription au concours. L'insertion de la page de couverture réglementaire de la session du concours (présente dans Cyclades) dûment complétée et signée est obligatoire. Les consignes et normes de présentation ainsi que les modalités diverses sont disponibles dans la définition des épreuves sur le site « Devenir Enseignant » du ministère de l'éducation nationale et doivent être scrupuleusement respectées.

Les candidats doivent impérativement se conformer aux directives spécifiques énoncées pour la constitution de leur dossier. La première partie, consacrée à la présentation de leur parcours professionnel, ne doit pas excéder 2 pages, tandis que la seconde, limitée à un maximum de 8 pages, porte sur une réalisation pédagogique relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe. Concernant les annexes, elles doivent se limiter à 10 pages au total et mettre en perspective des exemples de documents ou de productions réalisés en classe. Il est essentiel que les candidats respectent scrupuleusement ces consignes afin d'assurer la conformité de leur dossier avec les attentes du jury et d'éviter toute pénalité liée au dépassement des limites établies. Ce dossier doit mettre en avant les aptitudes d'enseignement du candidat, sa capacité à faire des choix, à les justifier et à adopter une distance critique dans une démarche réflexive.

Pour cette session, tous les dossiers reçus respectaient cette structure en deux parties, à l'exception d'un dossier qui ne comportait pas d'annexes et d'un autre qui dépassait le nombre de pages autorisé, fixé à 10 pages.

Il est à souligner que dans le cadre du concours, les candidats ne sont pas autorisés à insérer des documents (tels que lettre de recommandation, compte-rendu d'inspection, etc.) visant à influencer le jury avec des éléments qui ne correspondent pas aux attentes de l'épreuve.

### **2. Partie 1 : une réflexion sur le parcours professionnel**

La partie 1 de l'épreuve d'admissibilité est une étape essentielle dans l'évaluation des candidats au concours. Son objectif est de permettre d'analyser de manière critique et concise son parcours professionnel.

La réflexion rétrospective soulève la nécessité de comprendre comment aborder son expérience de manière critique et analytique. Cette démarche met en évidence la complexité de synthétiser les événements clés tout en mettant en relief les compétences et les capacités développées au fil du temps. En outre, elle soulève la question de la manière dont le candidat peut éviter une simple énumération des faits et des acquis pour se concentrer sur les choix pertinents ayant favorisé sa progression professionnelle. Elle invite par conséquent à réfléchir sur sa posture professionnelle, à la façon d'envisager son avenir professionnel dans un contexte où il peut être confronté à des défis

nouveaux et changeants. Le candidat peut utiliser cette réflexion pour se projeter au-delà de son rôle actuel et chercher à évoluer en tant qu'éducateur.

Pour cette session, les compétences professionnelles n'ont pas toujours été perceptibles à travers les capacités démontrées. Bien qu'il y ait, dans certains dossiers, une tentative de réflexivité initiale avec des descriptions des actions et de leurs conséquences, il manque souvent une analyse approfondie pour établir des liens significatifs entre les expériences et les compétences. Des sous-titres explicites dans la rédaction de cette première partie pourraient sans doute aider à dégager les moments clés de son expérience professionnelle en ne se limitant pas à une simple énumération des faits, mais de chercher à développer et à approfondir ces compétences tout au long de la réflexion.

### **3. Partie 2 : Analyse d'une situation d'apprentissage**

La partie 2 de l'examen consiste en une analyse précise et développée des apprentissages, des objectifs, des progressions et des résultats de la réalisation pédagogique. Les problématiques rencontrées, le suivi des élèves, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, l'orientation et l'insertion des élèves peuvent également être évoqués. Le candidat a la possibilité de joindre à son dossier des documents éclairants qu'il trouve nécessaires de présenter.

1. Le jury souligne l'importance de contextualiser en prenant en compte le site professionnel du candidat (zone urbaine ou rurale, implantation de l'établissement, niveau de la classe, profil linguistique des élèves...). Il est crucial de considérer divers éléments tels que l'adéquation entre le projet d'établissement, le projet de classe, ainsi que les séquences et les séances pédagogiques proposées à l'étude.

En effet, le projet d'établissement revêt une grande importance car il intègre les problématiques éducatives ancrées dans un espace social, économique et culturel (ville, périphérie urbaine, communes rurales...). Il évolue grâce à un partenariat entre l'établissement et les différents représentants des institutions et associations du Pays (Ministères de l'éducation, des affaires sociales, de la santé, de la jeunesse et des sports, associations culturelles et sportives...). L'évaluation régulière des besoins des élèves favorise également un continuum dans les missions et le rôle de l'établissement au sein de la communauté éducative et social. Parallèlement, il est indispensable que le projet de classe soit en harmonie avec celui de l'établissement, légitimé et reconnu par l'ensemble de ces partenaires, permettant à l'enseignant de jouer pleinement son rôle en tant qu'éducateur.

Lors de cette session, cette partie a souvent été rédigée de manière succincte et sans démontrer de réflexion sur l'intégration de son travail dans un contexte sociétal global, ce qui est essentiel pour établir un cadre solide. La lecture d'articles scientifiques traitant des problématiques liées à l'enseignement du tahitien en Polynésie française favoriserait sans doute une meilleure compréhension de la situation linguistique et langagière de la population polynésienne.

Le jury constate des choix pédagogiques qui répondent pour partie à la situation langagière de la jeune génération. Le manque de séances impliquant des interactions orales entre pairs, avec l'enseignant ou des personnes ressources, constitue des obstacles au développement des compétences linguistiques et langagières. Par conséquent, il est à souligner l'importance de se former sur les situations de communication et les approches actionnelles ou en immersion pour pallier ces lacunes. Les supports littéraires appropriés apportent ensuite une autre dimension, celle de l'Art du Verbe en tahitien.

2. La justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques est un aspect important de cette partie de l'épreuve. Cela implique une justification méthodique des options prises et des démarches retenues en mettant en avant les objectifs visés et les stratégies mises en œuvre pour les atteindre. En parallèle, une attention particulière doit être accordée à la situation des apprenants, en prenant en compte leurs acquis, leurs besoins spécifiques, leurs difficultés rencontrées ainsi que leurs profils individuels. Cette analyse approfondie permet de mieux adapter les pratiques pédagogiques à leurs besoins réels, favorisant ainsi un apprentissage plus efficace et inclusif.

L'analyse des productions et/ou évaluations des apprenants constitue également une étape essentielle dans le processus de rétroaction. Elle permet non seulement d'évaluer les progrès réalisés par les apprenants, mais aussi d'identifier les éventuelles lacunes et les axes d'amélioration à envisager. La prise de recul implique de porter un regard distancié sur les pratiques pédagogiques adoptées, en évaluant leur efficacité et en identifiant les leçons à tirer pour l'avenir. En parallèle, la qualité des supports pédagogiques et annexes est un élément déterminant dans le processus d'enseignement-apprentissage. Par conséquent, ils doivent être pertinents, éclairants, complémentaires, tout en étant présentés avec soin et précision, dans le but d'éclairer et de démontrer au jury l'ancrage de votre travail dans un contexte authentique et vraisemblable.

Le jury de cette session regrette dans certains dossiers l'utilisation excessive de la démarche thématique. L'entrée favorisant la problématisation d'une situation d'apprentissage facilite davantage la posture réflexive sur le choix de la progression des séances dans une séquence, laquelle est elle-même un élément de la progression annuelle des contenus d'apprentissage. Basée sur les besoins et les pré-requis des élèves, elle est un support pertinent pour la mise en place d'une pédagogie différenciée dont l'application permet d'aider les élèves qui sont le plus en difficulté. Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues<sup>1</sup> est un outil qui peut guider l'enseignant dans l'appréciation du niveau de ses élèves.

Enfin, le jury constate que la majorité des candidats ont pris en considération le conseil de ne pas adopter une position de défenseur de la langue et de la culture, bien que cela ne soit pas nécessairement un défaut. Cependant, il est crucial de noter que cette affirmation répétée ne suffira pas à convaincre le jury, qui accorde plus d'importance au contenu qu'aux simples déclarations. Ainsi, ce qui devrait primer, ce sont les progrès des élèves, leurs compétences, leur réussite, leur bien-être et leur épanouissement. Ce sont les choix argumentés, commentés et analysés qui témoignent le mieux de cette préoccupation, caractéristique de tout enseignant.

En guise de conclusion, il est à souligner que la réussite dans cette première épreuve ne se limite pas à la simple soumission d'un dossier, mais repose également sur une réflexion profonde et une analyse critique de son parcours professionnel ainsi que de ses réalisations didactiques et pédagogiques. Les candidats sont invités à poursuivre leur engagement dans l'amélioration continue de leurs pratiques d'enseignement, en se formant régulièrement et en restant ouverts aux évolutions du domaine éducatif.

---

<sup>1</sup> CERCL : <https://eduscol.education.fr/1971/cadre-europeen-commun-de-referance-pour-les-langues-cecrl>

### III. Épreuve d'admission

#### 1. Rappel de la structure de l'épreuve

Coefficient de l'épreuve : 2

Cette épreuve, d'une durée maximale d'une heure, consiste en l'exploitation pédagogique de documents en tahitien (audio, textuels, vidéo) fournis aux candidats. Elle est précédée de deux heures de préparation.

L'épreuve se divise en deux parties :

- 1) un exposé en tahitien d'une durée maximale de 30 minutes ;
- 2) un entretien en tahitien d'une durée maximale de 30 minutes, comprenant une explication en français de faits linguistiques. Cet entretien est suivi d'un échange en tahitien sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle du candidat.

Pour cette épreuve, deux corpus ont été proposés :

##### Dossier 1 :

- Document 1 : Tavaè a Raìòàòà, mai te tauturuhia mai e Lionel Duroy, hurihia ei reo màohi e Turo a RAAPOTO, *Te moana tauì raì*, Au vent des îles, 2007, 'api 57-58.
- Document 2 : *Te moemoeā a Moetama*, CRDP, AV/DGEE, 2011, <https://www.youtube.com/watch?v=Pb8LstunhE>.
- Document 3 : Disney, affiche du film d'animation Moana, <https://www.tntv.pf/tntv/programmes-tv/moana-en-reo-tahiti/>, publication du 05 Juin 2020.
- Document 4 : Steeve REEA, « Moemoeā nō ananahi », *Littérama'ohi, Ramées de Littérature Polynésienne, Te Hotu Ma'ohi*, n°24, Septembre 2018, p.38-39.

##### Dossier 2 :

- Document 1 : Ludmilla, Moana a Tapea, *'la he'e noa ai te tau*, Fare Vāna'a, 2022, p. 139-141.
- Document 2 : Marie-Hélène Villierme, *Tangata, New Writing from French Polynesia*, p. 53.
- Document 3 : Toa 'Ura, [https://www.youtube.com/watch?v=gZ2Gx\\_zVRkM](https://www.youtube.com/watch?v=gZ2Gx_zVRkM), (3 :34)
- Document 4 : Bobby Holcomb, Rurutu

#### 2. Principales attentes du jury

##### Partie 1 : EXPOSÉ

Pour cette première partie, les admissibles étaient tenues d'examiner le corpus soumis, en démontrant les *topoi* linguistiques, littéraires, culturels, sociaux... qui relient les documents, et en mettant en lumière les divers enjeux qu'ils détiennent. Il leur était également demandé de proposer une exploitation pédagogique du corpus, en définissant au préalable le cadre de la progression pédagogique ainsi que les pistes pertinentes qu'elles jugeaient utiles de préciser.

Le jury souhaitait des candidates qu'elles démontrent plusieurs compétences clés : s'exprimer de manière claire et précise, en évitant les erreurs grammaticales et syntaxiques, faire une présentation structurée, avec une introduction, un développement et une conclusion logiques, et articuler les idées de manière cohérente pour guider le jury à travers l'argumentation.

Par ailleurs, les candidates devaient montrer une solide maîtrise des savoirs disciplinaires, en utilisant des références précises et actualisées pour illustrer leurs propos. Les connaissances doivent être rigoureusement exactes et pertinentes par rapport au sujet traité.

Le jury attendait également des candidates qu'elles justifient de manière argumentée leurs choix pédagogiques, qu'elles expliquent pourquoi certaines méthodes d'enseignement ont été privilégiées et comment celles-ci répondent aux objectifs d'apprentissage. Les arguments avancés doivent s'appuyer sur des concepts théoriques et des recherches en didactique.

La meilleure des candidates a su proposer des alternatives pertinentes, en adaptant son enseignement en fonction des besoins des apprenants. L'identification précise des acquis préalables en langue tahitienne, des difficultés dues au profil linguistique des élèves, ainsi que la proposition de stratégies pédagogiques pour y répondre est primordiale. Elle a présenté une progression pédagogique cohérente, en précisant les objectifs d'apprentissage, les liens avec les programmes officiels et les niveaux du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues). Par ailleurs, les séquences et les séances proposées contiennent des éléments qui s'intègrent dans une planification à long terme.

Le jury insiste sur la nécessité de proposer des activités pédagogiques variées et pertinentes qui facilitent l'acquisition des compétences visées, incluent des modalités d'évaluation pour mesurer les progrès des élèves, qu'elles soient formatives ou sommatives, et expliquent comment ces évaluations s'intègrent dans la démarche pédagogique.

Les évaluateurs insistent sur l'importance d'adopter une approche analytique plutôt que linéaire, laquelle repose principalement sur des descriptions de situations d'enseignement et d'apprentissage, sans traitement et prise en compte des réels enjeux didactiques et pédagogiques.

En somme, le jury évalue non seulement la connaissance disciplinaire du candidat mais aussi sa capacité à transmettre ces savoirs de manière structurée, réfléchie et adaptée aux besoins des élèves.

## **Partie 2 : ENTRETIEN**

Les candidates étaient tenues de dialoguer avec le jury sur les analyses et propositions relatives à leur exposé. Elles ont ensuite procédé à l'explication, en français, du fait de langue mis en évidence dans le document texte du corpus.

La capacité à échanger de manière constructive a été particulièrement appréciée, la meilleure candidate se distinguant par son authenticité, son calme, et sa bienveillance envers l'apprenant. En évitant les approximations et en s'appuyant sur des faits vérifiables et des arguments solides, elle a su convaincre le jury sur la pertinence de ses réponses.

Il était également crucial de montrer une capacité à écouter attentivement les questions posées par le jury et à les utiliser pour enrichir ou adapter son discours, en faisant preuve de flexibilité et de réflexion critique. La distanciation et la mise en abyme de sa pratique de classe produit des enseignants en conscience, capable de se remettre en question et de rebondir de manière réfléchie.

Par ailleurs, le jury tient à rappeler qu'il appréciera toujours les candidats qui se distingueront par leurs connaissances solides et variées, basées sur leurs lectures en sciences de l'éducation, en

neurosciences appliquées à l'éducation, en anthropologie, en linguistique..., mais aussi sur leur connaissance du contexte éducatif polynésien et leur ouverture d'esprit permettant d'aborder différents sujets avec perspicacité et intérêt.

Par conséquent, le sens de l'échange est primordial. En effet, les candidats doivent montrer qu'ils peuvent dialoguer de manière constructive, en nuancant leurs propos et en évitant les positions trop tranchées, tout en restant ouverts aux arguments et perspectives des autres. Le jury a particulièrement apprécié la bienveillance envers les élèves dans les différents discours tenus par les candidates.

Et enfin, la qualité de la langue, la fluidité de l'expression orale et la capacité à structurer son discours restent des critères et des éléments essentiels dans cette deuxième partie du concours.